



Déni de dialogue social en administration centrale

Alors que les membres du gouvernement tentent de prôner l'apaisement et le changement de méthode suite au conflit sur la réforme de retraites, alors que la ministre aux Molières affirme que sa porte est « *toujours ouverte* » et qu'elle souhaite « *un dialogue social le plus qualitatif possible* » au comité social d'administration ministériel (CSA-M), l'organisation des débats menés au sein du CSA d'administration centrale (CSA-AC) se sont inscrits dans la continuité de ce que l'administration a pratiqué pendant la précédente mandature, c'est-à-dire : **un dialogue essentiellement de façade.**

En effet, lors du premier CSA-AC qui s'est tenu le 24 mai, l'administration n'a pas hésité à tenter de nous interdire de proposer des amendements en séance sur les textes soumis pour approbation aux élu.es !

Elle a également refusé d'inclure, dans la programmation des travaux des instances, des questions fondamentales sur l'actuelle ou la future organisation du travail (procédures et modes de collaboration, évolutions technologiques, etc.) et sur les outils de travail.

Pour l'administration, ces problèmes ont déjà été traités dans le cadre de l'OAC ! Or vous êtes nombreuses et nombreux à faire remonter à vos représentant.es vos difficultés et en particulier depuis la mise en place de l'OAC. Comme nous le suggérait pourtant l'administration, nous ne jugeons pas pertinent d'attendre que vos difficultés liées à l'organisation du travail apparaissent dans le cadre du diagnostic sur les risques psychosociaux (RPS) qui va être lancé pour réagir....

Ce sont pourtant bien des prérogatives de vos instances représentatives (CSA et FS-SSCT). C'est pour défendre ces sujets que vos représentants.es ont été élus.es.

Ce refus d'affronter les dysfonctionnements, pourtant toujours plus criants dans l'organisation du travail que nous subissons tous au quotidien, est bien la preuve du mépris de notre administration pour la démocratie sociale. Celle-ci interprète avec désinvolture les textes réglementaires, ne fait pas de pause, même durant cette période où la mobilisation et la grève ont atteint un niveau record.

Vos représentants.es du personnel ne peuvent accepter un dialogue faussé dans lequel vos instances représentatives ne seraient qu'une chambre d'enregistrement des ordres du jour fixés et conduits par l'administration.

Il est donc très important que nous soyons rassemblé.es les un.es les autres afin de faire entendre raison à l'administration et qu'elle prenne en considération votre parole et vos attentes !

Paris, le 1^{er} juin 2023